

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 9 novembre 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MAGLICA) - Mme KOENDERS (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme GAUTHIE (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)**Membres absents** : M. MARTIN**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles - Logement à loyer modéré - Office Public de l'Habitat (OPAC) de Dijon - Reconstitution de l'offre de logements à loyer modéré - Construction de cinq logements 16, quai de Belfort - Acquisition - amélioration de huit logements 15, avenue de Marbotte et de six logements 10, rue Neuve Bergère- Participation de la Ville**

M. PRIBETICH, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 21 mars 2005 et 6 novembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention de rénovation urbaine d'agglomération qui formalise, pour l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles, les engagements des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers pour la période 2005-2011. La convention définitive, signée le 21 mars 2007, représente un engagement financier total de 105 M€, et prévoit une participation de la Ville de 8,154 M€.

Dans ce cadre d'agglomération, la politique de rénovation urbaine vise à améliorer une partie des logements à loyer modéré des quartiers de la politique de la ville, à en construire de nouveaux, et à en démolir la partie devenue obsolète. Compte tenu du manque de logements sociaux dans l'agglomération, l'intégralité des logements démolis seront ainsi reconstruits. Une partie le sera sur les quartiers en rénovation urbaine, l'autre dans les secteurs où l'offre de logements à loyer modéré est faible.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, la Ville s'est engagée dans une politique ambitieuse de production de logements à loyer modéré afin de rattraper son retard en la matière, notamment dans les quartiers où cette offre de logements est insuffisante.

Ainsi, en application de ces principes, une partie des logements démolis dans le cadre du projet de rénovation urbaine d'agglomération, notamment sur le territoire de Chenôve, serait reconstituée à Dijon, en dehors des quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche.

Au total et sur la période 2007-2011, cette reconstitution concernerait la construction de trente-deux logements à loyer modéré.

Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat (OPAC) de Dijon fait appel au soutien de la Ville pour la construction de cinq logements à loyer modéré 16, quai de Belfort et pour l'acquisition et l'amélioration de huit logements 15, avenue de Marbotte et de six logements 10, rue Neuve Bergère.

La subvention sollicitée de la Ville s'élève à 84 672 € répartis comme suit :

- construction de cinq logements 16, quai de Belfort, la subvention demandée est de 22 213 € soit 5% du prix de revient actualisé, d'un montant de 444 258 € TTC ;
- acquisition et amélioration de huit logements 15, avenue de Marbotte : la subvention demandée est de 41 382 €, soit 5% du prix de revient actualisé, d'un montant de 827 635 € TTC ;
- acquisition et amélioration de six logements 10, rue Neuve Bergère : la subvention demandée est de 21 077 €, soit 5% du prix de revient actualisé, d'un montant de 421 537 € TTC.

Il convient d'ajouter que ces montants sont légèrement différents de ceux inscrits initialement dans la convention de rénovation urbaine de l'agglomération du Grand Dijon. C'est pourquoi l'Office Public de l'Habitat (OPAC) de Dijon demande l'application de la règle de fongibilité, d'abord entre ces trois opérations, puis en utilisant un reliquat non consommé d'un montant de 521 € sur l'opération de construction de vingt-quatre logements à loyer modéré sur le site Junot.

Les modalités de versement de la subvention seraient les suivantes :

- versement d'un acompte de 40% à la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'attribuer à l'Office Public de l'Habitat (OPAC) de Dijon - 2 bis, rue du Maréchal Leclerc- BP 87027 - 21070 Dijon Cedex, une participation de la Ville d'un montant de total de 84 672 €, répartis comme suit :

- 22 213 € pour la construction de cinq logements 16, quai de Belfort ;
- 41 382 € pour l'acquisition et l'amélioration de huit logements 15, avenue de Marbotte ;
- 21 077 € pour l'acquisition et l'amélioration de six logements 10, rue Neuve Bergère ;

2 - dire que le versement de ces subventions interviendra selon les modalités suivantes :

- versement d'un acompte de 40% à la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux ;

3 - dire que le montant total de la dépense, qui s'élève à 84 672 €, sera prélevé sur les crédits ouverts au budget des exercices en cours et à venir.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 24/11/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

24 NOV. 2009







**Logement à loyer modéré**  
**Office Public de l'Habitat (OPAC) de Dijon**  
**Opération de Rénovation urbaine - Reconstitution de l'offre à loyer modéré**  
**Amélioration de 6 logements, 10 rue Neuve Bergère à Dijon**

